

<b>Tableau récapitulatif des éléments de barème au mouvement départemental</b>		
<b>Éléments de barème</b>	<b>Nb de points</b>	<b>Observations</b>
<b>Expérience et parcours professionnel</b>		
<b>AGS</b>	5	Par année d'ancienneté
<b>Exercice en REP / REP+ / Écoles orphelines / Rural / IME ITEP listés</b>	30	Pour 3 ans d'exercice continu dans même école
	60	Pour 5 ans d'exercice continu et plus dans même école
<b>Mesure de carte scolaire</b>	250	
<b>Situation familiale (demande à formuler pour le jeudi 9 avril cf. Annexe)</b>		
<b>Rapprochement de conjoints séparés pour raisons professionnelles</b>	5	Palier 1 : bonification forfaitaire hors condition de distance minimale
	10	Palier 2 : si justifie d'une distance supérieure à 80 km entre le lieu d'affectation en Gironde et la résidence professionnelle du conjoint en Gironde (non cumulable avec le palier 1)
	10	Forfait supplémentaire à partir de la 2 <sup>ème</sup> année de séparation (quelle que soit la durée) pour les enseignants relevant du palier 2 uniquement
<b>Rapprochement du détenteur de l'autorité parentale conjointe</b>	5	Palier 1 : bonification forfaitaire hors condition de distance minimale
	10	Palier 2 : si justifie d'une distance supérieure à 40 km entre les deux domiciles parentaux en Gironde (non cumulable avec le palier 1)
	10	Forfait supplémentaire à partir de la 2 <sup>ème</sup> année de séparation (quelle que soit la durée) pour les enseignants relevant du palier 2 uniquement
<b>Parent isolé</b>	20	Amélioration des conditions de vie de l'enfant
<b>Situation personnelle</b>		
<b>Situation médicale</b>	50	Automatique pour RQTH en cours de validité enregistrée dans le dossier professionnel
	250	Avec avis favorable du médecin de prévention ; sur les vœux cohérents
<b>Vœu préférentiel</b>	5	Sur le vœu positionné au rang 1 chaque année (vœu précis) Plafonné à 15 points
<b>Priorité à caractère départemental</b>		
<b>Enfant</b>	1	Par enfant de moins de 18 ans au 01/09/2019 (pas de limite d'âge pour un enfant handicapé) Plafonné à 4 points